



Huguette JACKSON

OPEN, le 20 février 2019

Prime exceptionnelle « pouvoir d'achat »

Un peu plus de 600 salariés - la moitié des effectifs - recevront leur salaire de février sur lequel sera versé la prime exceptionnelle dite de « pouvoir d'achat ».

Il est intéressant de regarder la façon dont cette prime a été distribuée dans les principales filiales du Groupe CDC :

Sociétés	jusqu'à 1,5 smic*	de 1,5 à 2 smic*	de 2 à 2,25 smic*	de 2,25 à 2,5 smic*	de 2,5 à 3 smic *
ICADE	1000 euros	800 euros			500 euros
CNP	1000 euros		800 euros		
EGIS	250 euros (décision unilatérale de l'employeur)				
CDC Habitat	500 euros (décision unilatérale de l'employeur)				
CDC Informatique	500 euros (décision unilatérale de l'employeur)				
CDC**	1000 euros	500 euros		250 euros	
AGR	500 euros (décision unilatérale de l'employeur)				
BPI	500 euros jusqu'à 30000 euros brut et 250 euros de 30000 à 36000 euros brut				
* Smic brut/annuel	** Socialisée & fiscalisée				

ICADE - dans l'enveloppe qu'elle s'était fixée - se situe dans la partie haute de la distribution.

La proposition de la CGT - rejoint par le syndicat catégoriel - de partir sur trois niveaux de rémunération pour coller au plus près des réalités, a été retenue... et les nombreux retours qui nous sont faits, nous confirment que c'était la bonne orientation à prendre.

Nous vous ferons grâce des péripéties de cette négociation, mais trois points sont à retenir :

1) Si l'entreprise n'a pas envie de donner, elle ne donne pas. La preuve : d'année en année, la Direction refuse - sans discuter - une augmentation de salaire généralisée pourtant revendiquée par l'ensemble des syndicats de l'entreprise.

2) La direction n'est pas « impressionnée par les menaces », même lorsqu'elles émanent de l'organisation syndicale majoritaire qui exigeait - pour signer l'accord - la mise en place de deux tranches et qui, au final, a quand même avalé les trois. On n'a de pouvoir que celui que l'on s'octroie !

3) « Se cabrer », comme l'a fait le syndicat non signataire, sur une position radicale et dénuée de tout fondement n'apporte rien, au pire, cela dessert l'intérêt des salariés.



Comme quoi, face à une direction qui ne se définit qu'au travers des éléments financiers, la meilleure posture reste encore celle qui consiste à négocier au plus près des INTERETS DU PLUS GRAND NOMBRE.

Vos représentants CGT